

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME pHARe – Circonscription du Marin – Septembre 2023

LE PROGRAMME pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire dans le second degré (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Dès la maternelle, ce programme est mis en œuvre car il permet à toute la communauté éducative d'agir sur le climat scolaire, de l'améliorer pour la réussite des élèves. **Tout élève et tout parent doit connaître les membres de la cellule bien-être de l'école, adultes à qui chaque enfant peut se confier en confiance, sans crainte de représailles.**

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, nous mettons en place **à partir du CP** une méthode dite « méthode de la préoccupation partagée » qui s'inspire des travaux du psychologue Anatole Pikas.

Dans le cadre de la méthode MPP, des entretiens individuels avec les élèves impliqués sont organisés :

- Entretien avec l'élève cible des intimidations ou du harcèlement.
- Entretiens rapides (pas plus de 5mn) avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement – intimidateurs présumés, témoins...) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement (ou l'intimidation) cesse.

Ces entretiens sont conduits par des personnes qui ont été formées. Leur liste est annexée à ce protocole.

Les parents de l'enfant cible sont reçus en entretien mais aussi par la Directrice ou le Directeur de l'école où les faits se sont produits.

Je sollicite la mise en œuvre de la méthode MPP dans les situations d'intimidation ou de harcèlement qui me sont signalées sous le couvert de la Directrice ou du Directeur.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous, condition indispensable au succès du programme.

Jacqueline JULIEN
Inspectrice

Liste des personnes formées à la méthode MPP-f dans notre circonscription :

Madame PERRONI Miquelle, Conseillère pédagogique référente pHARe	Miquelle.perroni@ac-martinique.fr
Madame GEMIEUX Ghislaine, Directrice d'école	Ghislaine.Gemieux@ac-martinique.fr
Madame CAVENAGO Joëlle, enseignante	Joelle.modestine@ac-martinique.
Christine SOUNDOUROM - Psychologue	Christine.lautone-soundourom@ac-martinique.fr
Maryline DETRE - Psychologue	Maryline.Detre@ac-martinique.fr
Marie-Claude BELLAY - Psychologue	Marie-Claude.Bellay@ac-martinique.fr
Anne-Sophie FERHAOUI - Psychologue	Anne-Sophie.Ferhaoui@ac-martinique.fr

Formation du 24 mars 2022

Florence MAURY - Maître E	Julie-Claire ROCHE – Coordinatrice ULIS
M. Claude DELINDE - Maître E	Béatrice VOURIOT-CHARLOT – Coordinatrice ULIS
Nadiège RAMEAU - Maître E	Nelly SANSONNET – Coordinatrice ULIS
Béatrice OCTAVIUS - Maître E	Viviane LEPARLIER - MSI
Francine DOROTHEE – Maître G	Emmanuelle MARCOU - MSI
Corinne MARDIVIRIN – Maître G	Joseph JEAN-MARIE-MARIE-LUCE - MSI

La communauté éducative de votre école doit pouvoir identifier la cellule bien-être. L'élève y trouvera un espace d'écoute particulièrement bienveillant pour se confier en toute sécurité et confiance quand il rencontre une difficulté dans le cadre scolaire.

Voici les démarches et étapes à suivre.

En maternelle	En élémentaire
1. Cellule bien-être pour les élèves (pour chaque classe)	1. Cellule bien-être pour les élèves (pour chaque classe)
<p>Pour vous aider à constituer votre cellule :</p> <p>Enseignant(e) de la classe d'inscription, ATSEM en école maternelle, les membres du Rased, AESH éventuel, Directeur/Directrice - On peut ajouter un référent pour les autres temps éducatifs en concertation avec la mairie: pause méridienne - On peut identifier d'autres adultes selon le contexte.</p> <p>Principe : l'élève peut se confier sans crainte à ces adultes quand il a un problème. Avantage: des régulations rapide: explications, rappel des règles...</p>	
2. Devant des difficultés persistantes le Directeur, la Directrice réunit l'équipe éducative	2. Devant des difficultés persistantes avec une cible et des intimidateurs présumés, le Directeur ou la Directrice demande la mise en œuvre de la méthode MPP. Il s'agit d'un courriel adressé au secrétariat, copie à l'IEN, copie au CPC référent pHARE - Sujet: Demande de mise en œuvre de la méthode MPP.
	3. La CPC référente pHARe identifie parmi les personnes formées et après concertation les personnes qui interviendront pour la MPP.

Ecole maternelle : classe :



- Mr
- Mme
-

Devant des difficultés persistantes le Directeur, la Directrice réunit l'équipe éducative

Ecole élémentaire : classe :



- Mr
- Mme
-

Devant des difficultés persistantes avec une cible et des intimidateurs présumés, le Directeur ou la Directrice demande la mise en œuvre de la méthode MPP.

Il s'agit d'un courriel adressé au secrétariat, copie à l'IEN, copie au CPC référent pHARe –

Sujet: Demande de mise en œuvre de la méthode MPP.

La CPC référente pHARe identifie parmi les personnes formées et après concertation les personnes qui interviendront pour la MPP.

Pour votre information sachez que le signalement du harcèlement peut se faire à travers l'utilisation des numéros spéciaux qui sont :
2 numéros verts nationaux :

3020 : Non au harcèlement

3018 : Non à la cyberviolence

Un numéro vert spécifique à l'académie de Martinique : 0 800 859 797

Tableau de bord d'Evaluation annuelle de la méthode MPPfr

(Document à renseigner par le Directeur d'école - source : "Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible", JPBellon, ESF)

Nombre de personnels engagés dans l'équipe (ayant eu à mettre en œuvre la méthode dans l'école)	
Nombre de situations traitées	
Nombre de situations résolues	
Taux de résolution	
Nombre d'élèves concernés par ces situations (cibles, intimidateurs, autres élèves rencontrés)	